



COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois et le trente janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Etaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, MARCHE, DUMOULIN, REMY, LEDRAPPIER, DESMARAIS, CREUZE DES CHATELIERS, DROISSART, PIETRZAK, Mmes ARDUIN, GRANDJEAN, FONTAINE, DECONINQUE, GRAVILLON, DERNI, MASSON, BOCHAND, M. DUBE, Mme CHAPUIS.

Absents : Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Madame LIMA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur DENIZART qui avait donné pouvoir à Madame FONTAINE, Monsieur JACQUINOT qui avait donné pouvoir à Monsieur DESMARAIS, Madame PORTEJOIE, Messieurs IBRAN, DERE.

Secrétaire de séance : Madame FONTAINE Valérie.

Monsieur le Maire,

Ouvre la séance à 18h00, le quorum est atteint.

Donne lecture des pouvoirs.

Demande s'il y a des observations concernant les comptes rendus des 13 décembre 2022 et 16 janvier 2023.

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Demande d'inscrire une question à l'ordre du jour : « Modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres ».

Les membres du Conseil Municipal y sont favorables à l'unanimité.

1 – Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations, conformément à l'article 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire,

Rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal. Ci-après les décisions :

2022/25	Création d'une régie de recettes "Espace Culturel" qui inclut les ventes de tickets d'entrée aux spectacles vivants et au cinéma et suppression de la régie de recettes « Cinéma»
2022/26	Sollicitation auprès du Conseil Départemental d'une subvention à hauteur de 20% concernant la remise en conformité PMR des trottoirs route de Longueil Annel, à Thourotte (montant des travaux estimé à 499 956.20 € HT)

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Maire.

2 – Signature d'une convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat

Monsieur le Maire,

Demande à être autorisé à signer la convention de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie.

Précise que la convention fait principalement apparaître la nature et les lieux d'interventions de chaque partie et les modalités de coordination. Elle évoque également la notion d'armement.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de coordination.

3 – Présentation du choix des Commissions aux nouveaux élus

Monsieur le Maire,

Explique que, suite à l'installation de Messieurs DROISSART Olivier et PIETRZAK Laurent, il convient de les intégrer dans les commissions communales, selon leur souhait.

Demande également à Madame DECONINQUE et Monsieur DESMARAIS qui ont reçu délégation de fonction s'ils souhaitent intégrer de nouvelles commissions.

Monsieur DROISSART souhaite intégrer les commissions : Sport /Urbanisme/Travaux

Monsieur PIETRZAK souhaite intégrer la commissions Urbanisme et la Commission d'Appel d'Offres

Madame COLLERY,

Explique que la Commission d'Appel d'Offres est un scrutin de liste et que la modification des membres se fera au point suivant.

Madame DECONINQUE et Monsieur DESMARAIS souhaitent intégrer la commission Finances

Monsieur le Maire,

Demande si les élus souhaitent intégrer d'autres commissions.

Mesdames GRANDJEAN et FONTAINE souhaitent intégrer la commission des Sports.

Monsieur DUBE souhaite intégrer également la commission Finances.

3 bis– Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Modification des membres

Monsieur le Maire,

Propose à l'assemblée de procéder à l'élection de nouveaux membres pour siéger à la CAO.

Précise, concernant les membres titulaires, qu'une seule liste à été déposée.

Membres titulaires de la CAO : sont candidats :

Liste 1
- Mme Catherine ARDUIN
- M. Daniel DENIZART
- Mme Valérie FONTAINE
- M. Henri MARCHE
- M. Dominique DERE

Ont été élus titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales par 24 voix :

- Mme Catherine ARDUIN
- M. Daniel DENIZART
- Mme Valérie FONTAINE
- M. Henri MARCHE
- M. Dominique DERE

Précise, concernant les membres suppléants, qu'une seule liste à été déposée.

Membres suppléants de la CAO : sont candidats

Liste 1
- Mme Corinne DAUMAS
- Mme Rachida DERNI
- M. Fabrice LEDRAPPIER
- M. Francis DUBE
- M. Laurent PIETRZAK

Ont été élus suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales par 24 voix :

- Mme Corinne DAUMAS
- Mme Rachida DERNI
- M. Fabrice LEDRAPPIER
- M. Francis DUBE
- M. Laurent PIETRZAK

La Commission d'Appel d'Offres se compose désormais des membres suivants:

Titulaires :

- Mme Catherine ARDUIN
- M. Daniel DENIZART
- Mme Valérie FONTAINE
- M. Henri MARCHE
- M. Dominique DERE

Suppléants :

- Mme Corinne DAUMAS
- Mme Rachida DERNI
- M. Fabrice LEDRAPPIER
- M. Francis DUBE
- M. Laurent PIETRZAK

4 – Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration du jardin des Deux Vallées (EPHAD)

Monsieur le Maire,

Demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration du Jardin des Deux Vallées (EPHAD).

Précise que lors de la délibération du 16 juin 2020 Messieurs Jacky IODICE et Henri MARCHE avait été désignés.

Demande qui souhaite siéger au Conseil d'Administration avec Monsieur MARCHE

Monsieur DROISSART se porte candidat.

5 – Motion Départementale à l'attention du Président de la République et de son gouvernement

Monsieur le Maire,

Propose de voter une motion à l'initiative du Conseil Départemental et de l'envoyer au Président de la République.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter cette motion.

6 – Budget primitif 2023 de la ville

Monsieur le Maire,

Demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2023 et laisse la parole à Monsieur GAUDET, comptable, pour une explication détaillée.

Dépenses de fonctionnement

Article	Libellé	Budget 2022	Réalisation 2022	Propositions budget 2023	Variation 2022/2023
60	Achats	1 157 092	1 039 496	1 149 881	-0,62%
61/62	Prestations externes	1 229 263	1 162 728	1 248 519	1,57%
63	Impôts et taxes	20 500	21 739	23 000	12,20%
012	Charges de personnel	4 452 668	4 380 298	4 595 322	3,20%
014	Atténuations de produits	230 000	187 725	200 000	-13,04%
65	Autres charges de gestion courante	330 445	304 427	395 020	19,54%
Total des dépenses de gestion courante		7 419 968	7 096 413	7 611 742	2,58%
66	Charges financières	20 000	13 466	18 000	-10,00%
67	Charges exceptionnelles	16 150	6 206	3 000	-81,42%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 456 118	7 116 085	7 632 742	2,37%

- Article 60 (achats de matériels et fluide) ☞ baisse d'environ 7 000 €. Cependant, il est prévu une hausse de 12% (35 000 €) pour le gaz, une hausse de 3 000 € pour le carburant, mais une baisse de 10 000€ pour les fournitures d'entretien et 15 000 € pour les fournitures d'équipements.
- Article 61/62 (prestations aux entreprises) ☞ hausse d'environ 20 000 €. Une hausse de 13 000 € pour la maintenance et une hausse de 2 000 € pour les assurances.
- Article 014 ☞ la cotisation au FPIC baisse de 30 000 €.
- Article 65 (frais de mission) ☞ Hausse de 60 000€ due à l'incidence de la nouvelle nomenclature budgétaire (l'article 67 disparaît et s'intègre à l'article 65).

Au total, il est prévu une augmentation de 2.37 % soit 176 000 €.

Recettes de fonctionnement

Article	Libellé	Budget 2022	Réalisation 2022	Budget 2023	Variation 2022/2023
013	Atténuation de charges	75 000	77 013	75 000	0,00%
70	Produits des services	320 101	354 097	364 600	13,90%
73	Impôts et taxes	4 916 774	4 418 216	4 606 071	-6,32%
74	Dotations, subventions	2 874 975	2 866 629	3 193 183	11,07%
75	Autres produits de gestion courante	135 000	140 190	132 080	-2,16%
Total des recettes de gestion courante		8 321 850	7 856 145	8 370 934	0,59%
76	Produits financiers	15	14	15	0,00%
77	Produits exceptionnels	80	30 594	-	-100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 321 945	7 886 753	8 370 949	0,59%

- Article 013 (remboursement de personnels).
- Article 70 (prestations à la population) ☞ Augmentation d'environ 40 000 € par rapport à 2022.
- Article 73 ☞ baisse d'environ 30 000€ due à la disparition de la CVAE. Une indemnisation sera inscrite au compte 74 d'où l'augmentation. On ne connaît pas encore le montant exact de la compensation. Il s'agirait d'une moyenne sur les 4 dernières années. La ville pourrait être gagnante. On estime la notification entre 400 000 € et 450 000 €.
- Article 75 (loyer) ☞ on constate une baisse des loyers (plus de loyer pour la trésorerie).
- Article 76 ☞ part SICAE et Caisse d'Epargne.
- Article 77 ☞ plus d'article 77 avec la nouvelle nomenclature budgétaire.

Total des recettes 8 370 949 €, soit une hausse d'environ 50 000€.

Dépenses réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition 2023
20-21	Immobilisations incorporelles et corporelles	935 670
23	Immobilisations en-cours (travaux de voirie)	1 407 129
Total des dépenses d'équipement		2 342 799
16	Remboursements d'emprunts et cautions	277 500
Total des dépenses réelles d'investissement		2 620 299

Chiffres comprenant les reports 2022

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition 2023
10	FCTVA – Taxe d'aménagement	353 000
13	Subventions	227 269
16	Emprunts	1 296 323
16	Caution instruments musique et location de salle	5 500
Total des recettes réelles d'investissement		1 882 092

L'emprunt sera annulé lors du vote du compte administratif et de l'affectation des résultats.

Projets d'investissements 2023 : réinscription des dépenses 2022

Dépenses	Art/fonct	014	042	034	054	066	Observations
Voirie							
* Travaux	2315		22 691				Maitrise d'œuvre Mendès France + route de longueil anel
* Travaux	2315		78 238				Solde travaux quartier Austerlitz
* Travaux	2315		825 000				Travaux route de longueil + Marechal Leclerc
Travaux			-				
Travaux	21318			-	16200		Solde travaux isolation acoustique Salle Saint Gobain
Totaux des réinscriptions		-	925 929	-	16 200	-	942 129,00

Projets investissements 2023

Programme 013 : Administration générale	Montant
Médiathèque : Création atelier artistes	23 000,00 €
Ordinateurs et informatique ville + écoles	30 000,00 €
WC mairie 1er étage	8 200,00 €
Alarme incendie Mairie et Services Techniques	9 200,00 €
Vidéosurveillance ville	45 000,00 €
Huisseries école de musique phase 1/2	35 000,00 €
Remplacement huisseries logement 16 rue M. Neuville	13 000,00 €
Programme 023 : Sports	Montant
Gymnase Courtil Muret	
Changement de l'éclairage du site	49 000,00 €
Programme 52 : Complexe Edouard Pinchon	Montant
Remplacement huisseries petites salles phase 1/3	21 000,00 €
Isolation des faux plafonds tennis (vestiaires, hall, sanitaires...)	17 500,00 €
Etude isolation pignons et rampants salle Aragon	5 000,00 €
Echelle crinoline + garde corps toit CTA salle Brassens	9 000,00 €
Remplacement de l'éclairage de la salle Aragon	20 500,00 €
Salle Robert Amory	
Stationnement et circulation gymnase Amory	102 000,00 €
Salle Marcel Cerdan	
Sonorisation du site et Ampli	5 320,00 €
Changement huisseries grenier et WC	21 000,00 €

Programme 034 : Enseignement	Montant
Alarme PPMS Intrusion et Attentat	15 300,00 €
Onimus élémentaire A : Réparation ou suppression corniches	30 000,00 €
Onimus maternelle périscolaire : Fontaine à eau	1 500,00 €
Martelois : Remise en peinture des deux salles périscolaire	8 300,00 €
Martelois : Faux plafonds dans les salles périscolaires	4 400,00 €
Martelois : Isolation en supp des Faux plafonds	3 300,00 €
Martelois : Remplacement radiateurs 2 salles périscolaires	3 500,00 €
Onimus A : Remise en peinture salle des maitres	6 550,00 €
Onimus maternelle : Remise en peinture salle dortoir	7 500,00 €
Etude végétalisation des cours d'école	6 000,00 €
Programme 0 : Eglise	Montant
Réfection clocher église	130 000,00 €
Programme 042 : Voirie	Montant
Remplacement Eclairage Public Mal Leclerc 2è partie	35 000,00 €
Accessibilité La Poste rampe PMR	40 000,00 €
Bancs extérieurs et poubelles (dont EAF)	18 000,00 €
Suite et fin bancs granit parking Austerlitz	35 000,00 €
Cimetière : Eclairage LED église	7 200,00 €
Cimetière 3em point d'eau	6 000,00 €
Etude voirie rue Estienne d'Orves phase 1/2	6 000,00 €
Eclairage public rue Jean Moulin	101 000,00 €
Eclairage public Pinchon en régie (voie + parking)	14 000,00 €
Projet terrain pétanque avec mission MOE en interne	90 000,00 €
Matériel divers de voirie	2 500,00 €
Programme 043 : Espaces verts	Montant
Broyeur (branches plus fines)	30 000,00 €
Petit matériel	3 000,00 €
Programme 047 : Atelier	Montant
Matériel (compresseur)	2 500,00 €
Cuves homologuées pour carburant	6 500,00 €
Matériel festivités (Roll'Expo)	3 000,00 €
Matériel divers (grilles, tables résine, 3x6 en remplacement 8x4 ...)	6 500,00 €
Programme 057 : Culturel	Montant
Musique Assistée par ordinateur (Ordi + carte son + clavier)	5 900,00 €
Peinture complète cinéma	28 500,00 €
ACQUISITIONS FONCIERES	330 000,00 €
	1 400 670,00 €

Monsieur DUMOULIN,

Souhaite avoir des précisions:

1/ Page 18, à l'imputation 61/88 qu'elle est cette somme payée à VNF.

Madame COLLERY pense qu'il s'agit du Chemin du Halage car il y a une convention pour superposition entre VNF et la Ville.

Monsieur GAUDET va vérifier et donnera une réponse par Mail.

2/ Page 39 chapitre 65 frais : à quoi correspondent les frais ULIS ?

Madame ARDUIN répond que cette somme correspond au paiement de frais pour des enfants thourtois qui sont scolarisés dans d'autres communes. Il s'agit des villes de Venette et Compiègne qui refacturent les frais à la ville. De ce fait, la ville facture également ces deux villes. Il faut savoir qu'un enfant scolarisé en ULIS ne choisit pas son établissement.

3/ Page 4 en recettes : il n'y a pas de recettes inscrites pour la « DSR »

Monsieur GAUDET explique qu'il convient de rester prudent tant que la notification n'est pas certaine. Les sommes seront insérées dans la prochaine DM.

Madame COLLERY explique que cette recettes n'est perçue que depuis un an ou deux. Le montant varie tous les ans.

4/ Page 1 en recettes : à quoi correspond le domaine public occupé.
Monsieur GAUDET explique qu'il s'agit de la redevance GRDF.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget primitif 2023.

7 – Vote des taux d'impositions

Monsieur le Maire,

Propose de voter les taux 2023, sans augmentation, à savoir :

- Taxe sur le Foncier Bâti	40.83 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	49.75 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	17.59 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14.60 %

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition 2023 comme énoncé ci dessus.

8 – Demande de subvention exceptionnelle du Collège de Thourotte

Monsieur le Maire,

Explique que, dans le cadre de la liaison école-collège pour 2023-2024, le professeur de français des 6^{ème} souhaite faire intervenir un écrivain pour dynamiser ses ateliers d'écriture : 3 1/2 journées pour l'ensemble des six classes.

Précise que le coût de cette prestation est estimé à 1000 € et que le collège s'engage à prendre en charge les frais de déplacement et de repas.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle au Collège de Thourotte.

9 – Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire,

Propose de rémunérer les agents recenseurs, au nombre de dix, de la façon suivante :

	2017	2023
1/2 journée de formation	27.94 €	33.81 €
Tournée de reconnaissance (3h au SMIC)		33.81 €
Feuille de logement	2.02 €	2.10 €
Bulletin individuel	1.22 €	1.25 €

Précise qu'il a été compliqué de trouver ces agents.

Précise qu'un agent recenseur perçoit entre 700 € (petit secteur) et 1200 € (grand secteur) sur une période d'un mois.

Madame COLLERY,

Explique que le plus simple est de répondre par Internet. Une fois la saisie terminée, la ville reçoit l'information et l'agent recenseur un SMS. Aujourd'hui, nous sommes à 48% d'avancée sachant que le recensement se termine le 18 février.

La difficulté est que les habitants n'acceptent pas toujours d'ouvrir leurs portes aux agents recenseurs. Des lettres de relance vont être nécessaires.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la rémunération des agents recenseurs.

10 – Tarification horaire pour les écoles extérieures fréquentant la piscine

Monsieur le Maire,

Explique que les écoles des communes extérieures qui fréquentent la piscine durant le temps scolaire, entraînent une facturation par séance pour la commune ou le regroupement pédagogique intercommunal de rattachement de l'école.

Rappelle que, par délibération du 13 décembre 2021, le tarif a été fixé à 72 € la séance, ce qui couvre l'utilisation de la piscine et la mise à disposition d'un éducateur sportif pour chaque séance.

Propose de fixer le nouveau tarif horaire à 100 € la séance, à compter du 1^{er} avril 2023.

Monsieur REMY,

Explique que cela fait 38% d'augmentation et trouve cela excessif pour des écoles.

Monsieur le Maire,

Précise que ce prix est établi en fonction du montant que cela coûte à la mairie.

Monsieur REMY,

Pense que, de ce fait, des écoles ne viendront plus.

Monsieur PIAR,

Rappelle que c'est une obligation pour les écoles d'avoir un « cycle » piscine.

Madame COLLERY,

Explique que le coût réel pour la ville, pour une séance, est de 150€.

Madame GRANDJEAN

Précise que les enfants qui viennent à Thourotte ont la chance d'avoir un maître nageur et un éducateur, ce qui n'est pas le cas partout.

Le Conseil Municipal fixe, à la majorité avec une voix contre (Monsieur REMY), le tarif horaire pour les séances de natation pour les écoles extérieures.

11 – Sortie seniors du 13 au 14 juin 2023

Monsieur le Maire,

Explique qu'un circuit entre l'Armada de Rouen et Etretat pour les seniors est prévu les 13 et 14 juin 2023.

Propose de fixer le coût du séjour à 224 € par personne en chambre double et d'appliquer un supplément de 30 € pour une chambre individuelle.

Précise que ce coût comprend l'hébergement, les repas et les visites, le transport étant pris en charge par la ville,

Précise que les participants pourront payer en deux fois répartis sur les mois de février et mars.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs pour la sortie seniors comme énoncé ci-dessus.

12 – Proposition de fermeture de l'Espace Angèle Fontaine (EAF) le samedi après midi

Monsieur le Maire,

Propose, compte tenu de la faible fréquentation de l'EAF le samedi après midi, de fermer la structure sur le créneau de 13h30 à 16h30.

Précise que la plage horaire du samedi matin serait étendue de 1h30 avec une ouverture de 9h00 à 13h00 (au lieu de 10h-12h30).

Précise que le planning des agents serait modifié en conséquence pour maintenir leur temps de travail actuel. Les 3 heures non travaillées du samedi après midi seront compensées par (après avis du Comité Social Territorial) :

- 1 heure et demi supplémentaire le samedi matin,
- 1 heure et demi à planifier le soir ou le matin selon les plannings.

Pour information : Fréquentation moyenne de l'EAF le samedi

	année 2022
Samedi journée	5,8
samedi matin	3,7
samedi après-midi	2,1

Précise que la ville vient d'embaucher la responsable qui arrivera mi-février dans la structure.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de fermeture le samedi après-midi.

13 – Projet de fusion des deux écoles du Martelois (maternelle et élémentaire) en une école primaire

Monsieur le Maire,

Explique que l'Education Nationale propose, compte tenu de la baisse des effectifs actuels et à venir au Martelois, de fusionner les deux écoles pour en faire une école primaire de quatre classes :

- Petites section /Moyenne section
- Grande section / CP
- CE1 /CE2
- CM1/CM2

Précise que cela reviendra à fermer une classe pour l'ensemble et non une par école si le mode de fonctionnement actuel est maintenu.

Précise que pour maintenir les effectifs dans cette école, les enfants des communes extérieures pourront déjeuner le midi.

Précise, pour information, qu'il y aura également une fermeture de classe à l'école Onimus.

Monsieur DUMOULIN,

Demande quel est l'effectif au Martelois.

Madame ARDUIN,

Répond que dans cette école il y a 56 élèves en élémentaire et 48 élèves en maternelle.

Au niveau des prévisions, 6 enfants ont fait une préinscription en petite section, 16 en moyenne section et 6 en grande section.

Précise que l'Education Nationale se fixe sur des prévisions et va jusqu'à regarder les naissances de l'année N-3 pour justifier ou non d'une fermeture.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le projet de fusion des deux écoles du Martelois.

14 – Proposition de nom pour l'esplanade devant la mairie

Monsieur le Maire,

Constate que Monsieur IODICE a laissé un grand vide dans la commune. Il était un véritable pilier pour les équipes municipales. Il était l'homme de la situation, sensible et généreux avec un sens de la fraternité.

Propose de nommer l'esplanade devant la Mairie « Esplanade Jacky IODICE » pour lui rendre hommage. C'est, de plus, le dernier chantier qu'il a suivi.

Précise qu'il y aura une inauguration officielle sur l'esplanade et demande à Madame GRANDJEAN de proposer quelque chose.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer l'esplanade devant la Mairie « Esplanade Jacky IODICE ».

15 – Acquisition de l'immeuble 59, place de la République

Monsieur le Maire,

Propose d'acquérir l'immeuble situé au 59, Place de la République (parcelle AL 15) d'une superficie de 625m² à la SCI Maryann.

Précise qu'il s'agit de la pizzeria « la Calabrisella ».

Précise que l'immeuble est composé d'un local servant de restaurant au rez-de-chaussée et d'un appartement F2 à l'étage.

Explique que la ville achèterait les murs et le propriétaire actuel vendrait le fonds au nouvel acheteur.

Précise que le service des domaines a fixé le prix à 250 000.00 €.

Propose au Conseil Municipal que la ville acquière ce bien pour le louer.

Demande l'avis du Conseil sur cette proposition.

Madame ARDUIN,

Demande si, dans le futur, la ville pourrait lui revendre définitivement.

La réponse est oui.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'acquisition de l'immeuble 59, place de la République.

L'ordre du jour est levé.

1/ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un camion de la ville a été volé dans l'enceinte des ateliers, tout comme chez SUEZ ou à Coudun dans la même semaine.

La ville va devoir investir pour protéger les ateliers.

2/ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été verbalement agressé par les gens du voyage un samedi midi devant chez lui. Les personnes voulaient la signature du Maire pour un décès, refusant la demande le ton est monté.

Il a relevé la plaque, la voiture appartient à une association tzigane.

La séance est levée à 19h45

La Secrétaire
Valérie Fontaine



Le Maire,
Patrice CARVALHO

